

**RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS POUR**  
*une demande de crédit d'investissement de fr. 793'000.- pour les travaux de restauration*  
*de la façade sud du Château (étape XXII)*

---

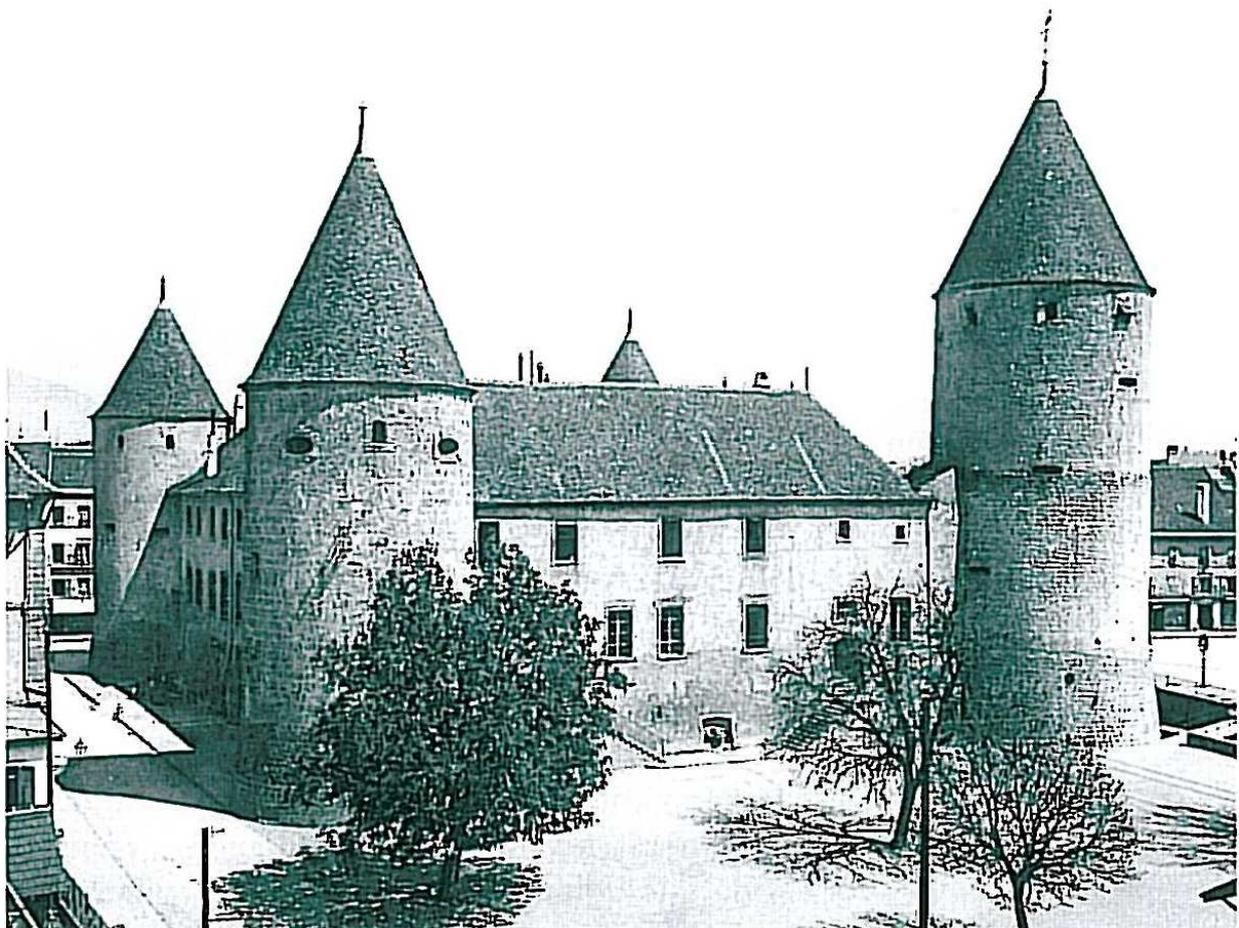
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Le concept de la XXIIème étape de transformation du Château reprend d'une manière générale celui qui a présidé aux choix des restaurations des ailes Nord et Ouest.

Le monument est privilégié dans sa substance historique par rapport aux affectations.

- La conservation à long terme du monument est un objectif prioritaire.
- L'adaptation aux activités contemporaines quand il est possible et nécessaire, dans le respect des deux premiers points.



## Historique :

En préalable, nous résumons ci-dessous quelques données historiques non exhaustives pour situer les principales fonctions du corps de logis sud entre 1260 et aujourd'hui.

L'aile Sud du Château d'Yverdon-les-Bains comprend dans sa globalité : la tour sud-ouest dite des Juifs, le corps de logis sud sur 3 niveaux et les combles, une courette et le donjon (sud-est).

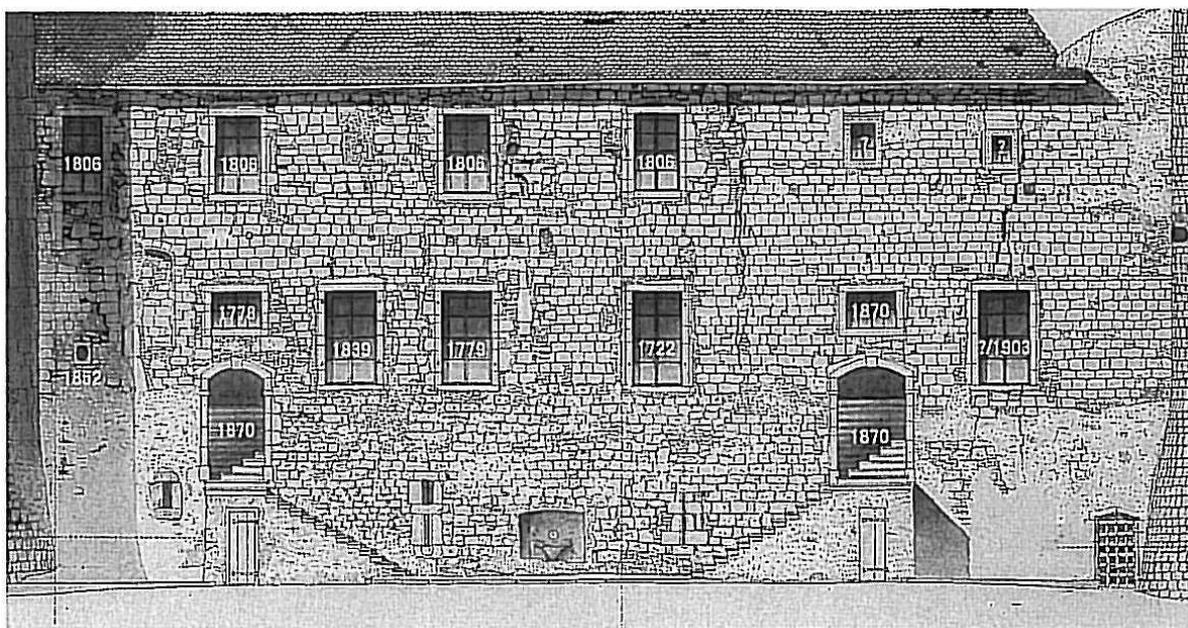
La tour dite des Juifs, qui s'était effondrée, a été reconstruite en tuf au XVIIème siècle et n'a jamais été crépie.

Le corps de logis sud a renfermé la « Camera Domini ». Il fut sans doute le premier à être réalisé lors de l'édification du Château. Les appartements privés du comte devaient être situés au rez (niveau cour) selon l'inventaire du 30 juin 1423. Les Bernois, lors du grand chantier de 1536-1539, modifient et adaptent le corps de logis sud avec, entre autres, l'aménagement des caves voûtées.

La vocation administrative de l'aile sud est attestée par l'occupation au rez du dépôt des céréales, chambre des écritures, four à pain et boulangerie. Les sujets du Baillage y apportaient le produit de leur dîme.

A signaler sur la façade sud : la galerie de bois (XVIème) qui servait au levage des céréales, puis, dès le XVIIIème siècle, la façade commence à être percée de fenêtres à linteau droit. Ce type de percements s'est poursuivi jusqu'en 1903.

Les deux escaliers extérieurs ont été édifiés en 1870 pour les accès des écoles (filles et garçons). Il ne subsiste plus aujourd'hui que l'escalier à droite sur la façade sud. Il sert actuellement, pratiquement et surtout, pour les livreurs et il est considéré comme sortie de secours par l'ECA. Les percements et l'escalier à droite sur la façade sont obturés lors des travaux des étapes VII (1962-1966) et X (1974-1977).

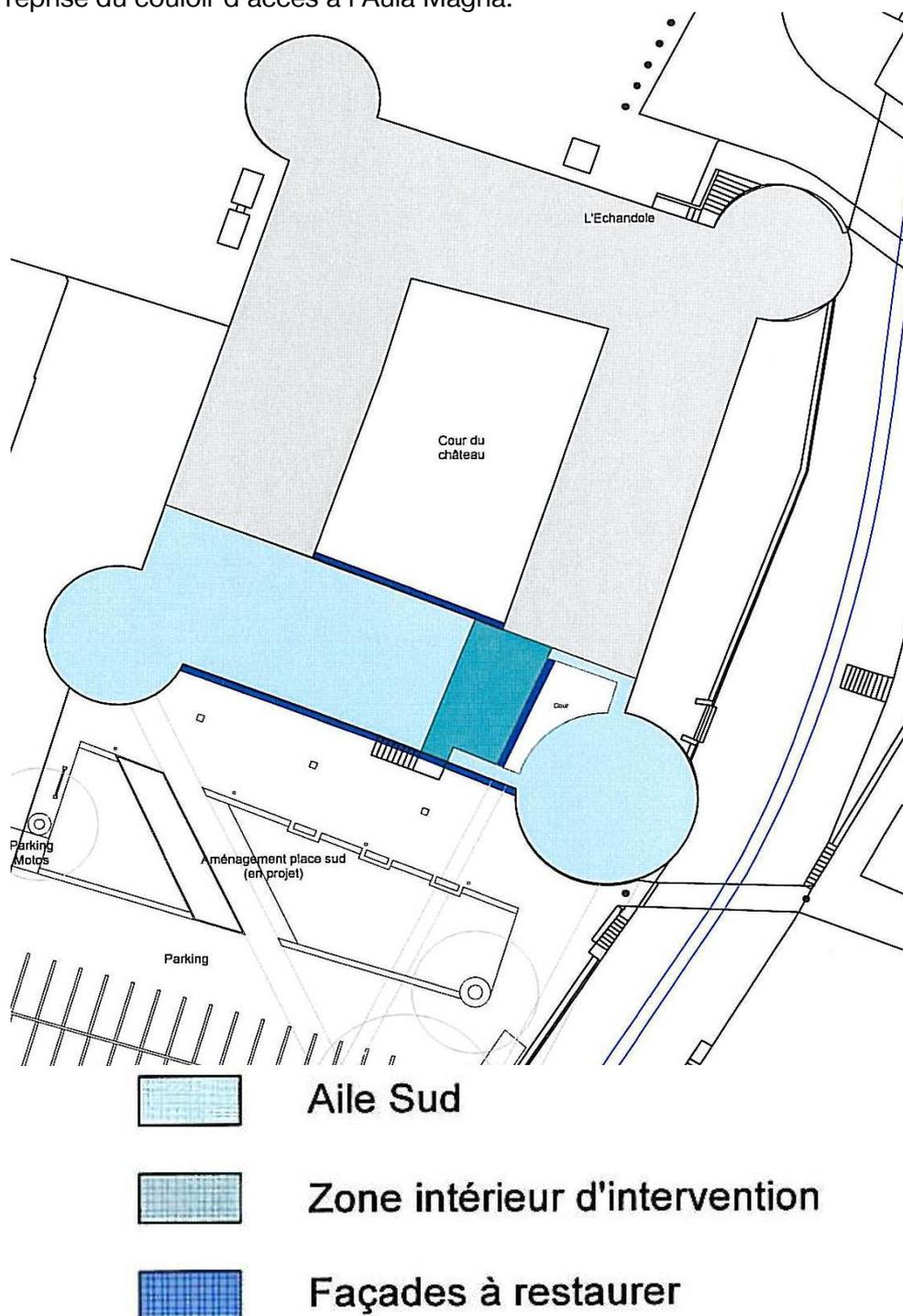


Cf. Daniel de Raemy « Château, donjons et grandes tours dans les états de Savoie (1230-1330) un modèle, le château d'Yverdon-les-Bains, p. 441, p.469 et suivantes vol.2

## Localisation

L'étape XXII comportera :

1. la poursuite des travaux de restauration des façades, avec l'aile Sud côté, sur le même principe que les travaux de 1997 pour l'aile Nord et 2007 pour l'aile Ouest ;
2. la reprise complète de la zone sanitaire des salles publiques de l'Aula Magna et des Pas Perdus avec possibilité d'accès aux personnes à mobilité réduite ;
3. l'aménagement de la pièce n°123 ;
4. les travaux d'entretien de l'escalier de secours et l'assainissement des canalisations dans la courette du donjon ;
5. la reprise du couloir d'accès à l'Aula Magna.



### Concept du projet

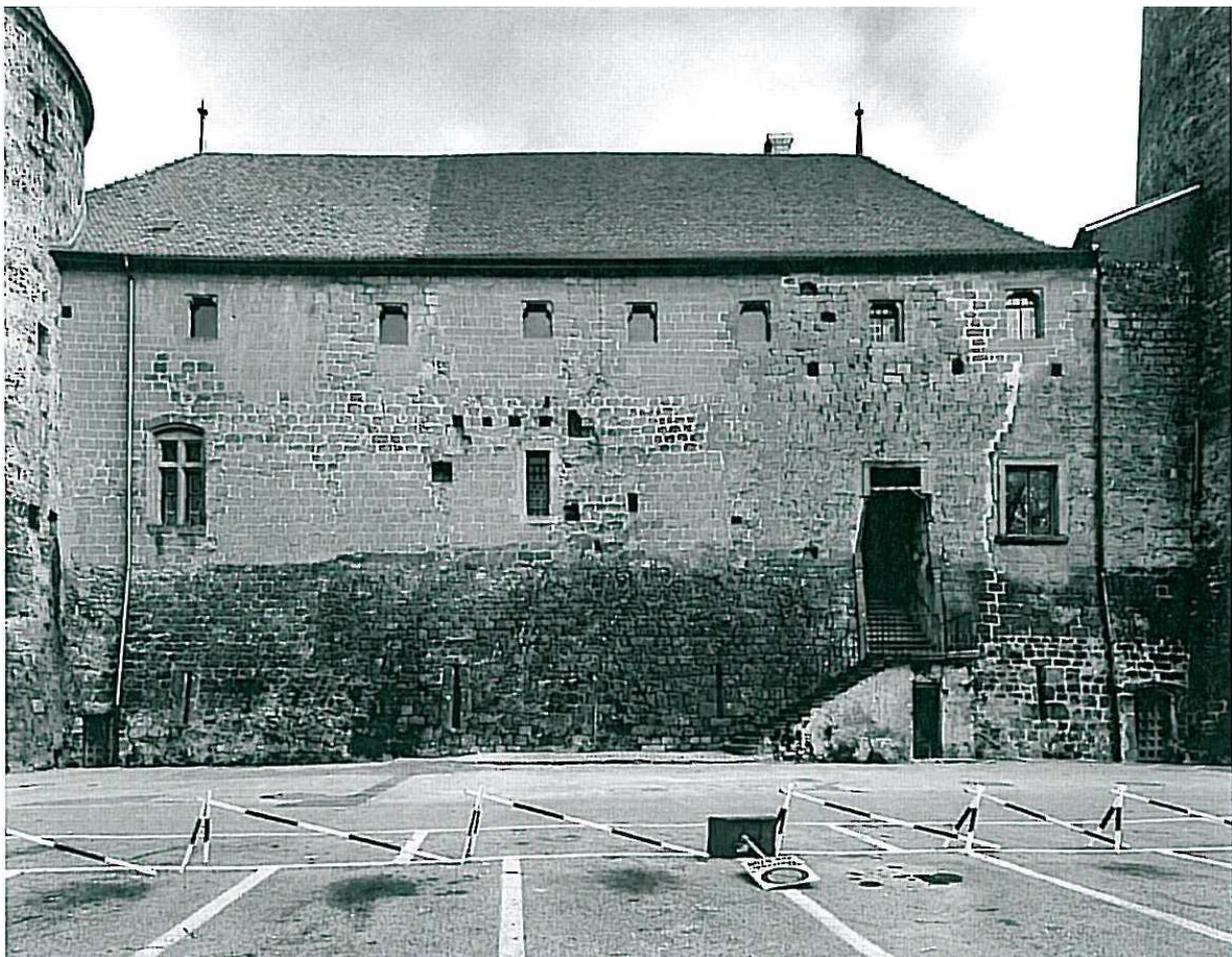
Pour rappel, la décision de recrépissage et badigeonnage des façades permet de protéger durablement l'appareillage principalement en molasse et tuf qui compose les façades. Le parement se dégrade rapidement depuis le décrépissage de 1918.

Le projet proposé consiste donc à reprendre les mêmes principes pour cette aile et, dans cet esprit, il est proposé de garder l'escalier extérieur subsistant et de reprendre les ouvertures contemporaines à celui-ci. Il est aussi proposé de conserver la façade et les grandes baies sur la courette du donjon, tout en lui redonnant une unité visuelle et en améliorant le bilan thermique en doublant les vitrages existants.

Divers aménagements intérieurs sont également prévus dans des zones déjà perturbées et non abouties telles que le couloir d'entrée de l'Aula Magna, les sanitaires ou le local annexe n° 123 non terminé.

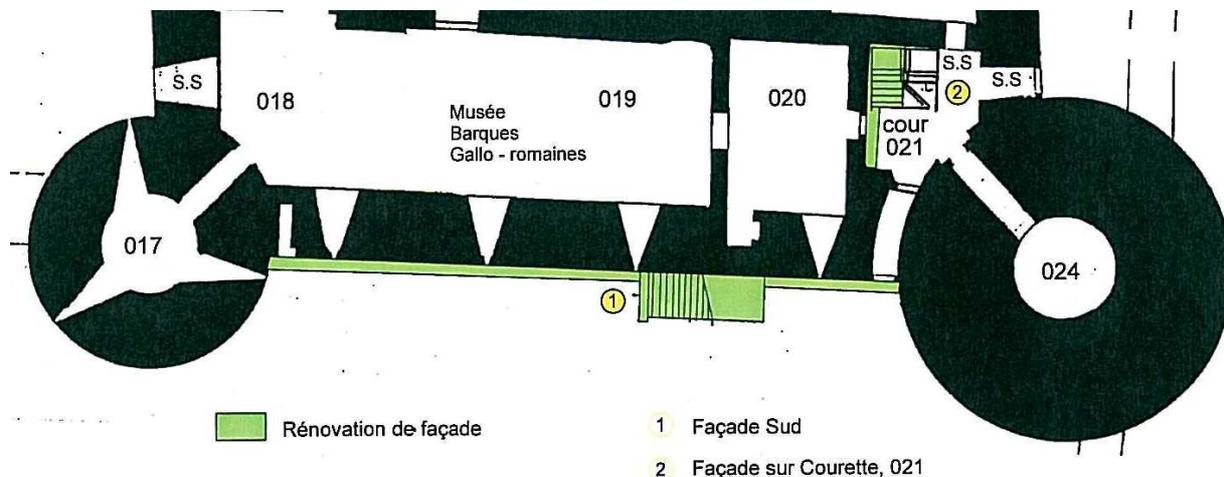
### Descriptif des travaux à réaliser :

Un périmètre de chantier est prévu au pied de la façade Sud du château sur l'emplacement du futur aménagement piétonnier.

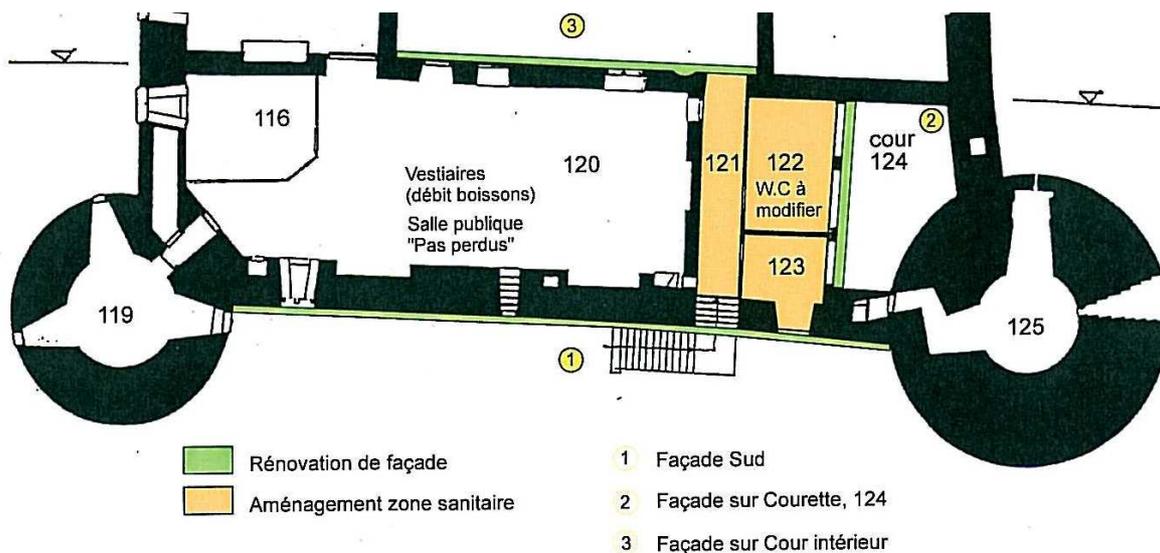


## Visualisation des zones d'intervention

### Niveau place



### Niveau cours



### Local sanitaire 122

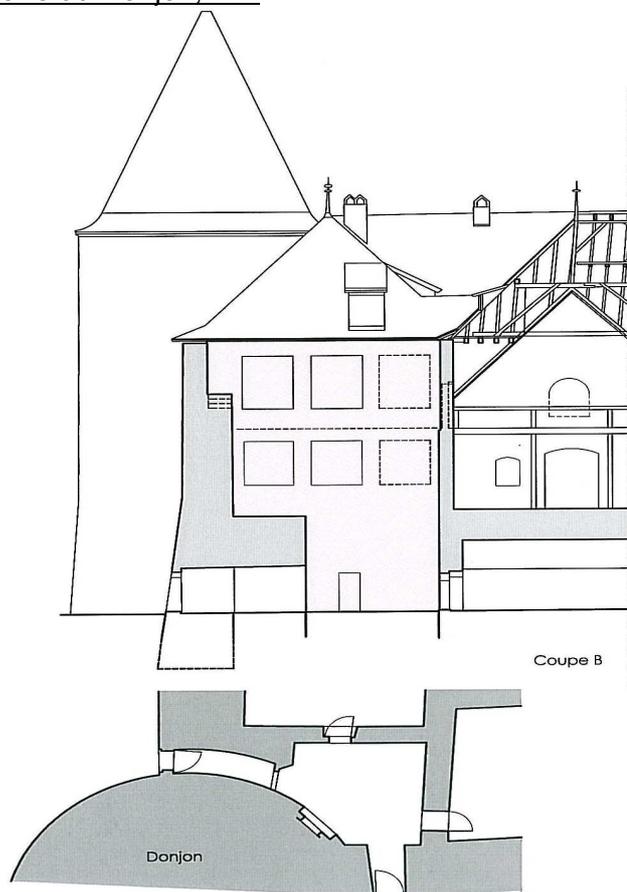
Rénovation du local avec accès aux personnes à mobilité réduite. Assainissement des canalisations, dépose de l'existant, création d'une nouvelle distribution et pose d'appareils sanitaires. Création de nouvelles cloisons en alba avec portes en bois. Reprise des installations électriques et pose d'une nouvelle lustrerie. Façon de chape et pose d'un carrelage de sol. Modification de la distribution de chaleur et pose de faïence sur les murs.

### Aménagement du local 123

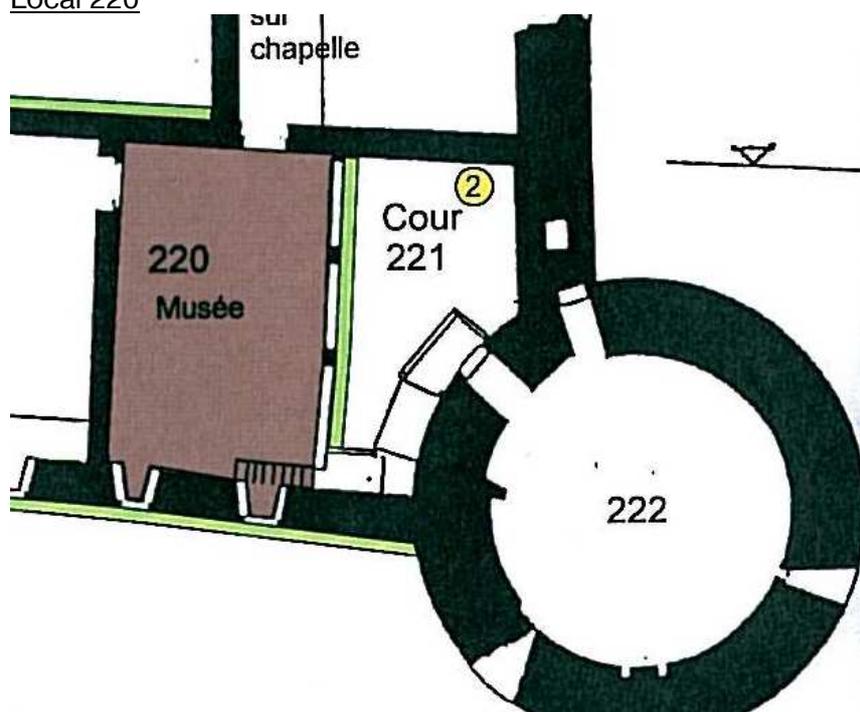
Préparation, rhabillage et crépissage du local. Réparation et doublage de la fenêtre. Mise en ordre de l'installation électrique et pose de nouvelle lustrerie. Installation d'un complément de distribution de chaleur. Pose d'un plafond F60, application de peinture sur murs et plafond. Façon de chape.

Couloir, 121

Reprise du sol pour la création d'une rampe et remise en ordre du sol en « Molière » du couloir devant l'Aula Magna. Reprise des installations électriques et remplacement de la lustre. Pose d'un plafond F60 en plâtre et application de peinture sur murs et plafond.

Courette du Donjon, 124

Assainissement des canalisations, doublage et réparation des fenêtres. Divers travaux de ferblanterie et couverture. Piquage, recrépissage et application d'un Badigeon sur la façade Est ②. Reprises ponctuelles sur l'escalier métallique de secours et application d'une peinture sur celui-ci.

Local 220

Remise en ordre du plancher et application de peinture sur les murs du local, suite au démontage d'élément de muséographie.

### Assainissement façade Sud ①

Montage d'échafaudages sur l'aile Sud donnant sur le parking véhicules. Reprise ponctuelles des encadrements de fenêtres et ouvertures sur les façades Sud, reconstruction de la voûte au-dessus de l'escalier. Reprise du dallage en granite et de la barrière de l'escalier extérieur.

Remplacements de blocs de « tuf » sur le talus, réfection du jointoiment sur les pierres appareillées. Réparation diverses et préparation de certaines baies pour le crépissage.

Curage des joints, consolidation des éléments affaiblis et remplacement des éléments manquants en molasse pour le parement, en tuf pour les talus ou en molière pour les soubassements. Conservation des empochements ayant une raison historique.

Les crépis seront faits selon des recettes à l'ancienne validées par le Service des Monuments et Sites de l'État de Vaud et tirés à la truelle sur le parement. Un marquage maçonné sera réalisé au droit des encadrements des baies et créneaux ou ce qu'il en subsiste.

Un badigeon blanc atténué sera appliqué sur les fonds de façades. Les encadrements de fenêtres seront traités avec un badigeon ocre jaune.

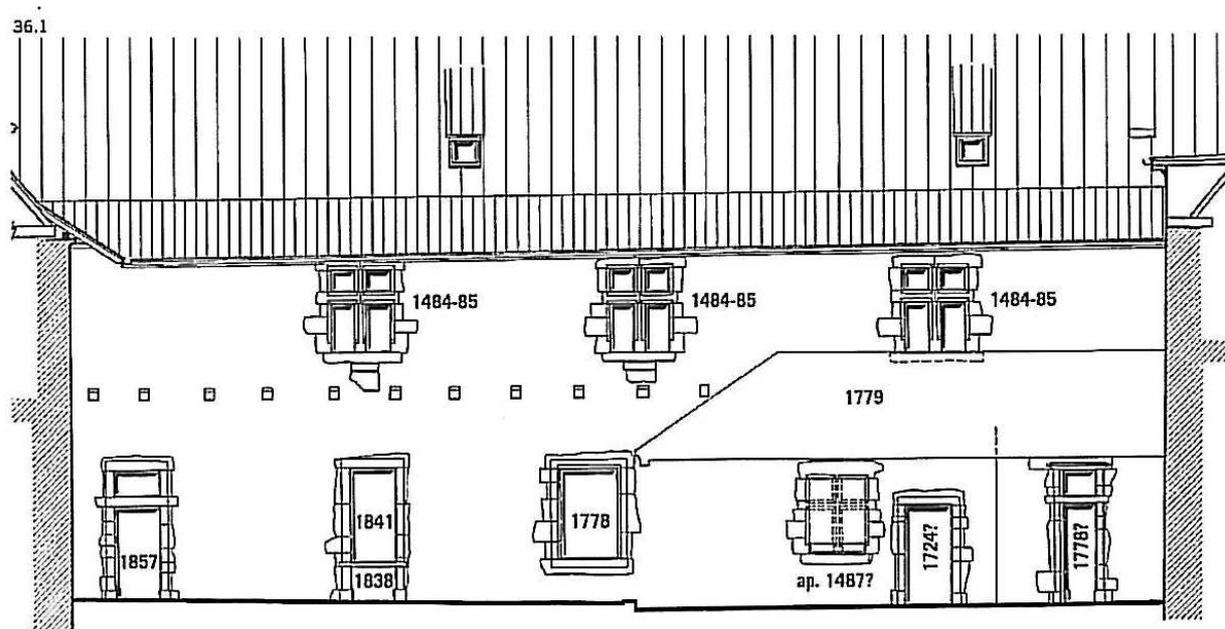
Des treillis et fils anti-pigeons seront posés sur les évidements de façades.



Assainissement de la façade sur cour ③

Doublage et réparation des fenêtres. Montage d'échafaudage, piquage puis garnissage des joints, lavage, brosseage, rempochage et application des différentes couches de crépissage.

Un badigeon blanc atténué sera appliqué sur les fonds de façades. Les encadrements de fenêtres seront traités avec un badigeon ocre jaune.

Programme de rénovation

Entretien et aménagement des locaux	début	octobre 08
	fin	février 09
Travaux sur les façades	début	mars 09
	fin	août 09

Coût et répartition des travaux :

Le montant total des travaux est de Frs 793'000.-. Les statuts de l'Association pour la restauration du château (ARCHY) prévoient de prendre à sa charge les travaux de restauration et de conservation comme cela a déjà été le cas pour les étapes précédentes. Les travaux d'entretien et la modernisation de la zone sanitaire sont à la charge de la Commune. La répartition du coût des travaux est la suivante :

ARCHY	Frs	677'705.-
Part communale	Frs	115'295.-

Par contre, cette étape ne bénéficiera pas de subventions cantonales. Il est probable que la Confédération entre en matière pour le subventionnement d'une partie des travaux de restauration apportant une valorisation historique au bâtiment. Les travaux pouvant être subventionnés représentent la part financée par l'ARCHY, et ce serait donc cette dernière qui en encaisserait le montant.

Détail et répartition des travaux

CFC	Descriptifs	Montants	Commune	ARCHY
1	Travaux préparatoires			
135	Installations provisoires	14'500.00	2'102.50	12397.50
	<b>Total CFC 1</b>	<b>14'500.00</b>		
2	Bâtiment			
211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	51'000.00		51000.00
211.1	Echafaudages	41'000.00		41000.00
211.4	Canalisations intérieures	11'000.00	11'000.00	
214	Charpente	5'000.00	725.00	4275.00
216	Pierre naturelle	68'000.00		68000.00
221	Menuiserie intérieure	58'000.00	8'410.00	49590.00
221.1	Mesure anti pigeons	3'500.00		3500.00
222	Ferblanterie	1'000.00	1'000.00	
224	Couverture	500.00	500.00	
226	Crépissage extérieure	132'000.00		132000.00
227	Peinture extérieure	38'000.00		38000.00
230	Electricité	18'000.00	18'000.00	
240	Chauffage - ventilation	8'000.00	8'000.00	
250	Sanitaire	21'000.00	21'000.00	
271	Plâtrerie	4'500.00	4'500.00	
272	Serrurerie	6'500.00		6500.00
273	Menuiserie intérieure	8'000.00	8'000.00	
281	Revêtement de sol	33'000.00	4'785.00	282 15.00
282	Revêtements de murs	28'000.00	4'060.00	23940.00
283	Plafonds	13'500.00	1'957.50	11542.50
285	Peinture intérieure	19'000.00	2'755.00	16245.00
287	Nettoyage	2'000.00	290.00	1710.00
291	Honoraires architecte étude projet	38'000.00		38000.00
291	Honoraires architecte exécution	47'000.00	6'815.00	40185.00
292	Honoraires ingénieur	4'000.00	4'000.00	
293	Archéologue	32'000.00		32000.00
294	Historien	13'000.00		13000.00
295	Restaurateur peinture	8'000.00		8000.00
296	Expert crépis	15'000.00		15000.00
297	Divers & imprévus	34'000.00	4'930.00	29070.00
	<b>Total CFC 2</b>	<b>761'500.00</b>		
51	Taxes	3'000.00	435.00	2565.00
52	Ass. T.C. / RC	3'000.00	435.00	2565.00
54	Frais divers	11 '000.00	1 '595.00	9405.00
	<b>Total CFC 5</b>	<b>17'000.00</b>		
	<b>Total</b>	<b>793'000.00</b>	<b>115'295.00</b>	<b>677'705.00</b>
	<b>Clé de répartition</b>		14.50%	85.50%

## Demande de crédit

Les travaux seront adjugés et payés par la Commune. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons un crédit d'investissement pour la totalité des travaux à entreprendre. La participation de l'ARCHY viendra ensuite en déduction de ce crédit brut et c'est la part nette restant à notre charge qui sera amortie en 10 ans.

L'investissement proposé entraînera donc les charges annuelles suivantes :

- Tranches annuelles d'amortissement sur 10 ans fr. 11'500.-
- Frais d'intérêts variables sur le capital investi fr. 2'000.-

Cet investissement n'entraînera pas de frais d'entretien supplémentaires.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de restauration de la façade sud du Château (étape XXII).

Article 2.- Un crédit d'investissement de fr. 793'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3.- La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 3384 « Château étape XXII », puis amortie en 10 ans après déduction de la participation de l'ARCHY estimée à fr. 677'705.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Vice-Syndic : Le Secrétaire :

M.-A. Burkhard

J. Mermod

Délégué de la Municipalité : M. P.-A. Treyvaud